

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Le plâtre dans le bâti ancien : enjeux historiques et usages contemporains »

Formation professionnelle continue de l'école de Chaillot

4 et 5 novembre 2020

Formation proposée par l'École de Chaillot en partenariat avec l'Association des architectes du patrimoine (AAP)

- **Tarif : 1 200 € HT - 1 440 € TTC** pour les 2 journées de formation
- Réduction de 15% pour les membres de l'Association des architectes du patrimoine (sur justificatif d'adhésion)
- **Éligible à la prise en charge par les organismes financeurs** de la formation professionnelle continue **sous certaines conditions**

Bulletin à retourner par courrier postal accompagné de votre règlement à :

École de Chaillot-Formation professionnelle continue

Cité de l'architecture et du patrimoine

1 Place du Trocadéro et du 11 novembre

75116 PARIS

Par chèque bancaire uniquement, libellé à l'ordre de : Cité de l'architecture et du patrimoine.

Et par email à :

lydie.fouilloux@citedelarchitecture.fr / delphine.aboulker@citedelarchitecture.fr

Date limite d'inscription : **12 octobre 2020**

LE PARTICIPANT

Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

Statut : _____

Niveau de formation / Diplôme(s) : _____

Activité professionnelle / Fonction : _____

Employeur / Établissement / Service : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : / / / / / Ville : _____

Tél. bureau : _____ Tél. mobile : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : / / / / / Ville : _____

Membre de l'Association des architectes du patrimoine (AAP)

En cochant cette case, j'accepte* de recevoir les mailings et lettres d'information de l'École de Chaillot –Cité de l'architecture et du patrimoine

* Vous pouvez à tout moment paramétrer vos choix d'abonnement et / ou vous désinscrire aux mailings en utilisant le lien d'abonnement/désabonnement inclus dans nos mailings et lettres. Vous pouvez à tout moment modifier l'usage de vos données et exercer vos droits en envoyant un email à l'adresse suivante : communication@citedelarchitecture.fr

Date et signature du participant

L'EMPLOYEUR

Secteur privé Secteur associatif Autre.

Raison sociale : _____

Nom du dirigeant : _____

Numéro de SIRET : _____

Nom et prénom du gestionnaire du dossier : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Date et signature de l'employeur

INFORMATIONS PRATIQUES

L'inscription à une session de formation continue se fait à l'aide du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site www.citedelarchitecture.fr

Les dates et lieux des sessions sont indiqués dans le flyer du programme disponible en ligne (téléchargeable sur le site <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/formation-de-lecole-de-chaillot>.)

Si des modifications impératives devaient intervenir, les stagiaires en seraient avertis le plus tôt possible. Une fois l'inscription validée, l'École de Chaillot adresse au participant la convocation de formation 10 jours environ avant la session.

Nos emplois du temps prévoient 7 heures de formation par jour, comprises en général entre 9h00 et 18h00.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation et un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

Le participant est tenu de respecter le règlement intérieur qui est accessible sur le site internet de la Cité ou sur demande du participant, ainsi que toutes les normes sanitaires et les mesures barrières en vigueur au moment de la formation. En fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de la formation et conformément aux dispositions gouvernementales, cette dernière pourrait être différée à une date ultérieure.

Toute notification de commande vaut acceptation de ces conditions. En cas de litige, la contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Paris.

Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leurs mandataires, et/ou les participants ne sont pas opposables à la Cité.

CONDITIONS FINANCIERES

L'École de Chaillot est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) assujetti à la TVA et un organisme de formation datadocké.

Le tarif n'intègre aucun frais d'hébergement et de transport. L'École de Chaillot assure le déjeuner durant les deux jours de formation.

A l'issue de la formation, l'École de Chaillot adresse une facture à l'entreprise.

La formation est éligible à la prise en charge auprès des opérateurs de compétence (OPCO) agréés (listes des opérateurs de compétences sur travail-emploi.gouv.fr) ou des organismes qui agissent pour le compte des OPCO.

ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit (e-mail et courrier) au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant le début de la formation. Toute demande de report ou d'annulation doit être limitée aux seuls cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur.

L'École de Chaillot se réserve le droit d'annuler ou de reporter, la formation au plus tard trois semaines avant le début de celle-ci, si le nombre minimum d'inscrits nécessaire au bon déroulement de la formation et si les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour que la formation puisse se tenir.

PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion administrative et pédagogique des candidats. Les informations sont conservées pendant trois (3) ans et sont destinées aux services administratifs et pédagogiques.

Le traitement des données est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition (pour motifs légitimes), d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celle-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous par mail à communication@citedelarchitecture.fr ou par courrier à :
École de Chaillot-Formation professionnelle continue, Cité de l'architecture et du patrimoine, 1 Place du Trocadéro et du 11 novembre, 75116 PARIS